



DECEMBRE-20-78  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers  
En exercice : 19

Présents : 17  
Votants : 18

**L'an deux mille vingt, le quatorze-décembre  
Le Conseil Municipal de la commune de Vix  
Dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de  
Monsieur Jean-Claude CHEVALLIER, Maire**

**Date de convocation du Conseil Municipal :  
Mercredi 9 décembre 2020**

**Présents** : M. Jean-Claude CHEVALLIER, Mme Marie-Aurore DUPONT-MALOINE, M Pascal BETEAU, Mme Jocelyne DELAUNAY, M. Dominique GUERIN, M. Samuel DELAHAYE, M. Philippe METEAU, Mme Muriel MERCIER-VERRAT, M. Yannis SUIRE, Mme Nicole CHARBONNIER, M. Thierry GUILLON, Mme Théoline CHARRE (arrivée à 20h05), M. Roberto DA SILVA FERREIRA, Mme Sabrina MANTEAU, M. Thierry GENAUZEAU, Mme Michèle JOURDAIN, M. Patrick ROY.

**Excusée** : Mme Erika RIVIERE.

**Absente excusée ayant donné pouvoir** : Mme Nathalie RICHARD a donné pouvoir à Mme Jocelyne DELAUNAY.

**Secrétaire de séance** : M. Thierry GUILLON.

## **FINANCES**

### **5) TARIFS DES SALLES COMMUNALES POUR 2021**

Mme Marie-Aurore DUPONT MALOINE présente le tableau des tarifs des salles communales pour l'année 2021, joint en annexe.

### **APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL** (DELIBERATION DECEMBRE-20-78)

- **DECIDE DE VALIDER LES TARIFS DES SALLES COMMUNALES pour 2021** comme indiqué dans l'annexe jointe.

Pour extrait conforme au Registre des Délibérations du Conseil Municipal.

Fait et délibéré à VIX, le 17 décembre 2020  
Le Maire,

Jean-Claude CHEVALLIER

Certifié exécutoire par le maire  
Compte tenu de la réception en préfecture



## TARIFS LOCATION SALLES COMMUNALES - ANNEE 2021

		COMMUNE DE VIX			HORS COMMUNE		
		Associations <sup>1</sup> et écoles	Professionnels <sup>2</sup>	Particuliers (et autres)	Associations <sup>1</sup> et écoles	Professionnels <sup>2</sup>	Particuliers (et autres)
<b>ESPACE CULTUREL NINA VASSEUR</b>							
Salle : Réunion - Conférence - Assemblée (4h)		GRATUIT	GRATUIT	50,00 €	80,00 €	80,00 €	80,00 €
Salle : 1/2 journée (de 8h30 à 13h30 ou de 13h30 à 18h30)		GRATUIT	GRATUIT 1x/an puis 50,00 €	50,00 €	80,00 €	80,00 €	80,00 €
Salle : Formule Vin d'honneur (10h à 15h ou 16h à 21h)		GRATUIT	GRATUIT 1x/an puis 50,00 €	50,00 €	80,00 €	80,00 €	80,00 €
Salle 1 journée		GRATUIT	GRATUIT 1x/an puis 100,00 €	100,00 €	140,00 €	140,00 €	140,00 €
Salle forfait week-end (vendredi 20h, samedi, dimanche, lundi, 10h)		GRATUIT	200,00 €	200,00 €	250,00 €	250,00 €	250,00 €
Salle : Activités ordinaires hebdomadaires des associations vizeronnes (loisirs et caritatif)		GRATUIT	/	/	/	/	/
Cuisine <i>(ne peut être mise à disposition seule, sans location de la salle)</i>		GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	10,00 €	10,00 €	10,00 €
Matériel Sonorisation / Eclairage		GRATUIT	30,00 €	30,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €
Forfait optionnel de ménage <i>(sans vaisselle)<sup>3</sup></i>		200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €
Electricité, chauffage, climatisation <sup>5</sup>		0,37 € / KWH	0,37 € / KWH	0,37 € / KWH	0,37 € / KWH	0,37 € / KWH	0,37 € / KWH
Caution (à la réservation) <sup>4</sup>		Sans	200,00 €	200,00 €	400,00 €	400,00 €	400,00 €
Dégâts et anomalies <sup>5</sup> (sur matériel ou locaux)	Salle rendue sale ou mal nettoyée	Facturation du forfait ménage 200 €	Facturation du forfait ménage 200 €	Facturation du forfait ménage 200 €	Facturation du forfait ménage 200 €	Facturation du forfait ménage 200 €	Facturation du forfait ménage 200 €
	Dégât(s) léger(s) sur matériel ou locaux (dans la limite de 2 anomalies)	Forfait 50,00 €	Forfait 50,00 €	Forfait 50,00 €	Forfait 50,00 €	Forfait 50,00 €	Forfait 50,00 €
	Dégât(s) léger(s) sur matériel ou locaux (3 à 4 anomalies)	Forfait 100,00 €	Forfait 100,00 €	Forfait 100,00 €	Forfait 100,00 €	Forfait 100,00 €	Forfait 100,00 €
	Dégâts et anomalies supérieures à 4 et/ou nécessitant des réparations importantes	Facturation du montant réel des réparations	Facturation du montant réel des réparations	Facturation du montant réel des réparations	Facturation du montant réel des réparations	Facturation du montant réel des réparations	Facturation du montant réel des réparations
<b>SALLE ANNEXE DE LA MAIRIE</b>							
Salle (limitée à 50 personnes)		GRATUIT	/	/	/	/	/
Forfait optionnel de ménage		50,00 €	/	/	/	/	/
Electricité, chauffage, climatisation		GRATUIT	/	/	/	/	/
Caution		Néant	/	/	/	/	/
Dégâts et anomalies		idem esp. cult.	/	/	/	/	/
<b>MATERIEL / VAISSELLE</b>							
Forfait location vaisselle		GRATUIT	30,00 €	30,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €
Perte ou casse de vaisselle		1,50 € / pièce			1,50 € / pièce		
Percolateur, hot-dogs, friteuse, plancha... <sup>6</sup> (avec location salle ou seuls)		GRATUIT	30,00 € (par matériel)	30,00 € (par matériel)	50,00 € (par matériel)	50,00 € (par matériel)	50,00 € (par matériel)

(1) Associations et écoles : Associations de loisirs, culturelles ou à but caritatif

(2) Professionnels : tout professionnel dont le siège social est immatriculé à Vix et réalisant une manifestation dans le cadre de son activité

(3) Si la salle est restituée sale, le forfait ménage de 200 € est facturé d'office par la commune

(4) Caution : la caution est réglée par chèque au moment de la réservation, le chèque est encaissé

(5) Dégâts et anomalies : tout dégat ou anomalie constaté lors de l'état des lieux de sortie est à la charge du locataire.

(6) En cas de dégat(s) ou d'anomalie, la facturation est calculée sur le montant réel des réparations ou du remplacement de l'appareil.

Envoyé en préfecture le 18/12/2020 Reçu en préfecture le 18/12/2020 Affiché le <b>18/12/2020</b> ID : 085-218503035-20201214-DECEM_20_78-DE
--